

Programme de travaux 2002 - Voirie - Demandes de subventions

M. ROY, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : Le programme de travaux pour l'année 2002 dans le domaine de la voirie a été établi sur la base d'une enveloppe financière de 3 269 302 €.

1 - Travaux neufs confiés à l'entreprise - Tranche annuelle

Crédit : 90.822.2315.508.30300 de 656 190 €

Programme proposé :

- Rue Arago (lotissement Collette) - Mise à l'alignement au droit de l'école des Montboucons, Construction d'un parking (dont 15 000 € pour la part modes doux)	122 000 €
- Chemin des Echenoz de Velotte (lotissement «Les Champs de Pierre») Mise à l'alignement de la voirie liée à la réalisation de lotissement - travaux complémentaires du PAE - Coordination réseaux (prise en compte du PAE : 63 069 €)	175 000 €
- Rue des Géraniums - Dans le cadre de l'aménagement de la Place des Tilleuls, rectification de la rue au droit de l'école, réalisation de dispositif de sécurité	76 000 €
- Avenue Louise Michel (opération CITY) - Réaménagement de la rue au droit des bâtiments de bureaux et de l'hôtel en cours de construction Première tranche - travaux provisoires	33 190 €
- Place Pasteur - Aménagement provisoire	100 000 €
- Chemin des Grands Bas - Chemin du Souvenir Français (opération Val des Grands Bas) - Mise à l'alignement de la rue pour accès à la future ZAC Poursuite de la première tranche, coordination avec les travaux de réseaux (dont 30 000 € pour la part modes doux)	<u>150 000 €</u>
Crédits inscrits pour 2002 (dont 45 000 € pour la part modes doux)	656 190 €

2 - Travaux d'entretien des voiries - Tranche annuelle

Crédit : 90.822.2315.508.35000 de 759 795 €

Revêtement de chaussées :

- Enrobés à chaud	457 347 €
- Enrobés coulés à froid	106 714 €
- Enduits superficiels	45 734 €
- Rénovation de trottoirs	150 000 €

Hors tranche annuelle

Crédit 90.822.2315.508.35000 de 143 144 €

- Réfection de la rue des Granges (2 ^{ème} tranche)	50 000 €
- Aménagement de la place Jean Moulin	50 000 €
- Stade d'Arènes - accès sécurité	43 144 €

Travaux sur les ouvrages d'art - Travaux de sécurité

Crédit 90.822.2318.508.35000 de 348 500 €

- Mise en sécurité des falaises	85 000 €
- Entretien des ouvrages d'art	263 500 €

Mise aux normes de carrefours à feux

Crédit 90.821.2315.98001.35000 de 228 673 €

- Carrefour Chasnot / Liberté
- Carrefour Lebeuf / Lilas / Belfort
- Carrefour Chopard
- Carrefour Baille / Résal
- Traversée piétons Tristan Bernard

3 - Travaux liés à la mise en oeuvre du PDU

a) Liaison Ouest :

Crédit : 90.822.2315.98806.30300

- Aménagement provisoire de l'accès à la nouvelle Caserne Joffre, emprise de la future liaison Ouest avec site propre transport en commun (dont 35 000 € pour la part modes doux) (dont subvention programme CITE 2001 : 152 449 €)	555 000 €
---	-----------

b) Crédit : 90.822.2031.98806.35000 105 000 €

- Etudes pour la mise en concurrence renouvellement du contrat de gérance du stationnement payant	35 000 €
- Etude de circulation secteur Battant / Marché	70 000 €

c) Crédit : 90.822.2315.98806.35000 470 000 €
dont aménagements en faveur des piétons : 170 000 €

- Aménagements en faveur des deux-roues dont itinéraires cyclables Campus / Centre-ville, Campus / Gare, Gare / Centre-Ville, berges du Doubs constituant les premières réalisations du schéma directeur vélos.	300 000 €
---	-----------

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme de travaux de voirie 2002,
- autoriser M. le Maire à signer le (ou les) ordre(s) de service, la (ou les) décision(s) de poursuivre le (ou les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de l'Etat pour les aménagements en faveur des deux roues et du Département du Doubs dans le cadre du Contrat CITE pour l'aménagement de la liaison Ouest,

- inscrire le montant de ces subventions par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives :

. *Pour la subvention de l'Etat :*

* en recettes sur la ligne 90.822.1321.98806.35000 et le réaffecter

* en dépenses sur la ligne 90.822.2315.98806.35000.

. *Pour la subvention du Département :*

* en recettes sur la ligne 90.822.1323.98806.30300 et le réaffecter

* en dépenses sur la ligne 90.822.2315.98806.30300.

«M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : J'ai quatre petites questions à poser. La première concerne les travaux de la City, avenue Louise Michel : j'aurais aimé savoir si ces travaux allaient être remboursés par l'aménageur puisqu'en fait ça concerne directement le programme de la City ou bien si c'était encore une somme que la Ville de Besançon payait pour subventionner cette opération qui est déjà déficitaire. Vous me direz 33 000 € ce n'est pas une somme très importante par rapport aux millions qui vont être dépensés ou comblés par la Ville mais enfin je voulais savoir si la SEDD pensait rembourser cette somme qui allait être dépensée pour cette opération.

M. LE MAIRE : Je ne comprends pas bien ce que vous dites.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : 33 190 € sont prévus avenue Louise Michel dans le cadre de l'opération City pour le réaménagement de la rue au droit des bâtiments et des bureaux mais en fait ce réaménagement de la rue ce sont des travaux provisoires, c'est bien fait dans le cadre des travaux sur l'opération de la City ?

M. LE MAIRE : Vous savez comment ça se passe avec la SEDD ? Quand on fait des aménagements comme cela, à la fin on fait un bilan global où l'on inscrit toutes les dépenses et toutes les recettes. En général sur des opérations comme cela, on essaie d'avoir un bilan proche de 0 mais sur de telles opérations d'aménagement, il y a toujours un déficit et c'est la Ville qui est amenée à y participer puisque la SEDD n'aménage pas pour elle mais pour notre compte.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Ce que je voulais savoir, c'est si cette somme sera remboursée dans le cadre de l'opération, si elle rentre bien dans l'aide accordée indirectement à la SEDD sur ce projet, donc si on retrouvera cette somme plus tard dans le cadre de la mise en équilibre ou plutôt de déséquilibre de l'opération.

M. LE MAIRE : On vous répondra.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Deuxième point, c'est sur l'aménagement provisoire de la place Pasteur. Je vois que la somme a été budgétisée à 100 000 € c'est-à-dire environ 650 000 F. Vu la somme prévue et qu'on sait à peu près les aménagements prévus sur cette place, je pense que ça intéresserait tous les Bisontins qui passent dans la Grande Rue régulièrement.

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Troisième point, il porte sur les crédits d'études de circulation secteur Battant-Marché. Je voulais savoir si les 70 000 € c'est-à-dire les 450 000 F qui sont prévus, c'est une somme à prévoir en valorisation par rapport au coût sur les services ou si on va prendre une société privée qui va faire cette étude pour la somme de 450 000 F, auquel cas j'aurais voulu savoir si les services ne pouvaient pas s'en occuper directement, connaissant déjà très bien le secteur.

M. LE MAIRE : Jean-Claude ROY vous répondra.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Et quatrième point, c'est une remarque sur un point que je n'ai pas vu. Il apparaît en fait que toutes les écoles de Besançon ne bénéficient pas d'une signalisation qui alerte les automobilistes sur l'approche d'une école et je voulais savoir si vous n'estimiez pas tout comme moi qu'il était indispensable et urgent par rapport à la sécurité des enfants que toutes les écoles de Besançon bénéficient bien de cet aménagement.

M. LE MAIRE : Jean-Claude ROY qui s'occupe aussi des problèmes de sécurité routière vous répondra.

Juste un mot concernant la place Pasteur, vous avez bien noté que c'était un aménagement provisoire. J'ai effectivement souhaité que l'on puisse provisoirement démonter les édicules, le forum pour permettre sur cette place Pasteur de donner un peu de vie sur le quartier et aussi régler un certain nombre de problèmes qui existent. C'est une demande qui a été faite lors des réunions dans le quartier entre autres par le Comité de la Boucle. C'est donc quelque chose de provisoire, on ne fait pas tout démonter pour une raison simple, c'est qu'il y a à cet emplacement-là un transformateur et d'anciennes toilettes publiques. Une partie sera donc démontée et réaménagée provisoirement.

Pour la première question, je vous ai répondu mais Vincent FUSTER ajoutera un complément d'information et pour les deux dernières, c'est Jean-Claude ROY qui vous répondra.

M. Pascal BONNET : Une question qui va sans doute aussi concerner Jean-Claude ROY, c'est la Place Victor Hugo. Je voudrais savoir ce que vous envisagez à long terme qui ne nuirait pas aux professionnels du quartier.

M. Jean ROSSELOT : Je voudrais poser une question à caractère un peu général que j'avais évoquée peut-être un peu en décalage par rapport à l'objet de la session la dernière fois mais qui est la suivante : est-ce que vous ne pensez pas qu'il faut que vous réorientiez la politique générale, je dis cela parce que je vois : mise aux normes de carrefours à feux, est-ce qu'il n'est pas nécessaire, évidemment sans tout faire en même temps, de mettre des giratoires. Je constate que toutes les grandes villes ont fait comme Besançon, elles ont des giratoires à l'extérieur, il y a de grands giratoires, celui de la route de Gray par exemple à Besançon. Mais je constate que dans nombre de grandes villes, dans les petits carrefours, on met des giratoires.

M. LE MAIRE : A Besançon aussi il y en a.

M. Jean ROSSELOT : Mais la question que je pose est celle-ci : est-ce que vous avez épuisé ce que vous avez recensé, toutes les opportunités possibles, je ne sais pas, il y a plein d'endroits, je pense comme ça à la place des Déportés, intersection de la rue de la Mouillère et du boulevard Diderot, de la rue Pergaud et de la rue de Dole, même pourquoi pas, la sortie du Pont Canot venant de la Boucle. Monsieur le Maire, ce que je veux dire, c'est que c'est un quadruple gain, on pourrait presque dire à tout le moins, mettons les feux au clignotant après 21 heures le soir...

M. LE MAIRE : Ah ça, sûrement pas, jamais !

M. Jean ROSSELOT : A certains endroits...

M. LE MAIRE : Jamais, il n'y a rien de plus dangereux que les feux au clignotant.

M. Jean ROSSELOT : Ça existe. Si vous me répondez...

M. LE MAIRE : Sur les giratoires on va vous répondre mais les feux, je peux vous répondre tout de suite, je regarde encore ce que dit le Directeur de la Voirie, M. GUDEFIN ou ce que j'entends derrière moi, c'est très accidentogène...

M. Jean ROSSELOT : Même la nuit ?

M. LE MAIRE : Surtout la nuit !

M. Jean ROSSELOT : Mais il y a moins de trafic...

M. LE MAIRE : Malheureusement, la nuit, il y a souvent des franchissements de feux rouges...

M. Jean ROSSELOT : J'avais demandé la parole non pas tellement pour parler de feux clignotants, mais d'abord pour dire : est-ce que vous n'êtes pas à même de réorienter la politique des carrefours à feux en giratoires. Il y a, à mon avis, de multiples possibilités dans le centre-ville, à l'extérieur de la Boucle, et je rappelle qu'il s'agit d'un enjeu quand même important, parce qu'il y a un quadruple gain à en espérer. D'abord, dans une agglomération, vous avez 500 000 mouvements par jour de véhicules, je suis certain que si on faisait un calcul, un petit calcul de ce qu'on économiserait en carburant, à mon avis c'est quelque chose qui devrait tourner autour de 2 000 litres, facilement, par jour, tous carburants confondus... parce que les secondes s'ajoutent mais il y a des calculs qui ont été faits... le gain de carburant, le gain de temps parce que c'est vrai qu'aux temps forts de la journée, les feux sont utiles mais dans les autres moments, on peut passer... gain de carburant, gain de temps et économie en pollution sonore et atmosphérique. Ce qui m'étonne, c'est que je ne trouve jamais écrit nulle part une orientation, au moins une esquisse de réorientation mais il y a de multiples endroits dans la ville où l'on peut regarder mais apparemment ça vous laisse froid si je puis dire.

M. LE MAIRE : Vous avez eu l'amabilité de me prévenir que vous alliez me poser cette question sur les giratoires, donc je vais y répondre. Il y en a un certain nombre qui sont déjà faits à Besançon et je ne suis pas en désaccord avec vous, c'est vrai que lorsqu'on peut faire des giratoires on circule mieux, on gagne du temps, il n'y a quasiment jamais d'accidents ou s'il y a des accidents, ils ne sont effectivement pas très graves. Par contre, il faut que vous sachiez que le coût moyen d'un giratoire, c'est entre 700 et 1 million de francs, donc on ne peut pas multiplier les giratoires... mais cela dit, sur le fait qu'on aille peut-être un peu plus loin et où cela est possible on le fasse, soit, mais j'attire votre attention sur le fait qu'à Besançon il y en a déjà un certain nombre. J'ai bien noté aussi que c'était des petits giratoires. En fin de mandat, lorsque nous aurons tout fait, on fera peut-être quelques giratoires...

M. Jean ROSSELOT : A un million de francs, non, mais il faudrait en faire un à titre expérimental, dans un endroit où on n'a pas envie de le faire. 1 million de francs, ce n'est pas...

M. LE MAIRE : En face La City, par exemple, il y a un petit giratoire.

M. Jean ROSSELOT : Tout à fait, et il fonctionne très bien.

M. LE MAIRE : Il y en a un chemin des Cerisiers, un petit, avec même la possibilité pour les camions de passer sur la partie centrale, il y en a un petit à Saint-Ferjeux, dans la rue de Dole, vous voyez qu'il y en a !

M. Jean ROSSELOT : Place des Déportés, à l'intersection de la rue Pergaud, à l'intersection du boulevard Diderot et de la rue de la Mouillère, il y a des tas de possibilités.

M. LE MAIRE : On ne va pas faire la liste de tous les carrefours...

M. Jean ROSSELOT : 1 million de francs, ce n'est pas excessif pour un budget communal.

M. LE MAIRE : Bien sûr ! On était bien parti là, mais...

M. Michel ROIGNOT : On commence à tourner en rond !

M. Vincent FUSTER : Pour répondre rapidement à M. RENOUD-GRAPPIN, concernant La City proprement dite, ça n'est pas dans le bilan. Par contre, ce que je peux vous préciser c'est que nous aurons au mois de juin un compte rendu détaillé de toutes les opérations concédées et nous aurons les deux choses en parallèle, à la fois le bilan de l'opération et ce qui est autour.

M. Alexandre CHIRIER : Monsieur le Maire, juste deux minutes sur les giratoires. Je ne répéterai pas ce qu'a dit Jean ROSSELOT, mais sur le carrefour des Quatre Vents, parce qu'il n'a pas été cité, et je le fréquente pas mal...

M. Jean ROSSELOT : Ce n'était pas exhaustif !

M. Alexandre CHIRIER : ... parce que là il y a beaucoup de flux et ce serait plutôt un gros giratoire, est-ce que ça a été étudié ou sinon est-ce qu'il serait possible que ça le soit ?

M. LE MAIRE : Je ne sais pas, il y a une Commission Voirie, c'est elle qui traite ça. On va regarder. Corinne TISSIER, est-ce que les vélos peuvent passer sur les giratoires ?

Mme Corinne TISSIER : Justement, la dernière fois vous n'étiez pas là quand j'avais fait une remarque, je n'ai rien contre le principe des giratoires, par rapport aux économies d'énergie et tout ça, mais ce que je signale quand même c'est qu'il faut que la circulation des vélos y soit prévue, le SERTU a fait des propositions et pour le moment on a des gros giratoires qui posent de réels problèmes et d'autres qui vont en poser au niveau de la ville, je pense entre autres à celui de Saint-Claude, celui de la route de Gray et on a déjà des réactions dans les quartiers et que si c'est mal étudié cela pose problème, et on a eu des problèmes avec la DDE. Donc il faut absolument, si on fait des giratoires, que l'on pense aux modes doux de déplacement. Je pense aux vélos mais aussi aux piétons.

M. LE MAIRE : Déjà lorsque les vélos remontent les rues droites en sens interdit, c'est compliqué, quand ils vont prendre les giratoires à l'envers, alors là ça va l'être encore plus ! Mais cela dit, c'est un vrai problème concernant les vélos. M. ROY va maintenant répondre aux questions de M. RENOUD-GRAPPIN.

M. Jean-Claude ROY : Concernant les études de circulation du secteur Battant/Marché, c'est un sujet qu'on a abordé depuis le mois de septembre dernier quand nous avons présenté notre projet de réseau de transport de l'agglomération et aussi l'augmentation du secteur piétonnier dans le secteur de la Boucle, au conseil de quartier de la Boucle et en conseil de quartier de Battant, puis dans une réunion plus élargie, ce que nous appelons les acteurs économiques de la Boucle. Nous avons évoqué à chaque fois le besoin d'une étude assez lourde qui prendrait en compte le besoin de desserte en transport public du nouveau déplacement d'activités que vont constituer à la fois le Marché Beaux-Arts, le multiplexe et l'aménagement de la Place de la Révolution quand le marché sera donc transféré sur le nouveau site à partir du mois de septembre, l'Ilot Pasteur bien sûr en toile de fond, et cette obligation qui nous est faite d'envisager la desserte du transport public sur cette rive gauche du Doubs impose une importante étude à laquelle bien sûr les services collaboreront avec le cabinet qui sera retenu, puisque les répercussions iront jusqu'à la place Leclerc et la rocade qui est autour de la gare Viotte. Vous voyez donc que c'est quelque chose d'assez important, d'assez lourd qui va prendre du temps parce que ces conclusions permettront de viser juste sur ce qu'il faut faire pour que Battant ne soit pas bien sûr oublié, pour que les résidents puissent pénétrer dans leur quartier et en ressortir bien sûr, pour que la rue d'Arènes, rue de la

Madeleine, tous ces secteurs-là, les quais et bien sûr les secteurs que je viens d'évoquer qui sont en voie de développement soient desservis. C'est ce travail qui a été aussi présenté à deux reprises en commission, qui a été validé à l'unanimité, qui fait l'objet de ce rapport. Voilà concernant le point 3.

Le point 4 concernant la sécurité routière et les écoles, là aussi c'est un travail de longue haleine qui est entrepris. Nous travaillons aujourd'hui à leur demande avec 11 écoles primaires et maternelles, que ce soit des institutions privées ou des écoles publiques, à la demande des parents d'élèves pour envisager justement pour ceux qui sont situés dans des endroits un peu plus critiques que d'autres sur la ville, l'approche la plus pertinente pour mettre en place des éléments qui sécurisent le déplacement des parents et des élèves soit à pied, soit en vélo, soit en voiture, soit avec les bus et nous avons cette approche qui est faite régulièrement. Je voudrais dire qu'il ne faut pas mettre les écoles sur le même plan parce que banaliser la signalisation ou banaliser les passages piétons de couleur rouge comme c'est le cas dans certains secteurs, cela voudrait dire que c'est seulement là qu'on doit faire attention et pas ailleurs, donc il faut être prudent car chaque école a besoin d'un regard particulier et d'un traitement particulier et il est fait dans ce cadre-là et avec ce partenariat-là.

Concernant la question de M. BONNET sur la place Victor Hugo, je voudrais rappeler que la première réunion s'est tenue à la salle Courbet sous la présidence de la Première Adjointe, réunion qui regroupait donc les résidents de la Grande Rue depuis l'angle de la rue de la Préfecture jusqu'à la place Victor Hugo, les commerçants de ce secteur, l'Association des Commerçants, l'Association Saint-Jean, j'en oublie sûrement, mais enfin cette première réunion de concertation avait permis de présenter dans le cadre du bicentenaire de Victor HUGO un aménagement de ce carrefour, aujourd'hui carrefour de circulation de voitures et de bus urbains pour en faire une place qui mettrait en évidence à la fois l'angle de la Maison des Frères LUMIERE, l'angle de la Maison natale de Victor HUGO, cette belle fontaine qui est vers le square Castan, la vue sur la cathédrale, etc. et nous avons donc présenté un premier projet ce soir-là de ce que pouvait être cet aménagement qui passait inévitablement par la prise en compte du stationnement de onze places à cet endroit. Ce stationnement était un peu figé dans le sens où il y avait peu ou pas de rotations. Ces onze places étaient souvent occupées par des résidents, ce qui occasionnait en parallèle un stationnement minute pour les personnes qui venaient en courte durée faire leurs achats du quotidien dans les commerces locaux. La proposition que nous avons faite ce soir-là avait été disons-le acceptée par les participants à cette soirée et nous avons convenu dans un premier temps et après le 25 février, date de la manifestation, de se donner un temps d'environ deux mois pour mettre des plots amovibles qui permettaient de voir, en supprimant le stationnement, comment les choses évoluaient, d'observer ce qui se passait pendant la période du 25 février au 25 avril. On n'est pas en retard, on n'a pas perdu de temps par rapport à notre engagement, ça nous permet aujourd'hui de travailler avec l'Urbanisme, avec l'Architecte des Bâtiments de France, avec la FOL qui est devenue aujourd'hui l'usager conventionnel depuis une délibération de novembre 1996 de ces lieux, avec la Croix Rouge qui a dans cette convention deux places affectées jour et nuit. Nous recherchons aujourd'hui différentes solutions et nous serons bientôt en mesure de faire de nouvelles propositions dans ce cadre-là.

Monsieur ROSSELOT, pour les carrefours à feux et les ronds-points, je compléterai rapidement ce que Corinne TISSIER a dit. Mettre les feux clignotants la nuit, jamais je ne prendrai ce risque-là en responsabilité, c'est vraiment offrir des boulevards et des intersections qui seront vraiment des coupe-jarrets, c'est vraiment ce qu'il ne faut pas faire. Les carrefours à feux ça permet au moins de réguler le trafic et aussi de donner, comme on l'entend dans le PDU, des priorités sur certains carrefours pour que le transport public aille plus vite que les files de voitures qui veulent continuer à rentrer sur le centre-ville. Et il me semble que vous avez confondu car 500 000 déplacements, ce n'est pas le cas sur Besançon. J'ajouterai que les carrefours à feux restent encore un instrument régulateur par rapport à des ronds-points mais quand il y a des problèmes de circulation, les services font des comptages et c'est après ces comptages et ces observations, année après année, qu'on voit ce qui est le plus judicieux, petit giratoire à des endroits mais carrefour à feux le plus souvent.

M. LE MAIRE : Ce que voulait dire M. ROSSELOT c'est qu'éventuellement on ne perde pas cela de vue mais je crois que tu l'as dit, dans certaines occasions on le fait. Ce n'est pas possible partout mais Jean ROSSELOT voulait rappeler à l'attention de notre assemblée la possibilité de mettre en place des giratoires, pourquoi pas quand c'est possible, c'est vrai que ça ne fonctionne pas forcément très mal mais le problème de la priorité des transports en commun c'est quelque chose d'important. Quant aux feux clignotants, je suis totalement d'accord avec toi, je l'avais déjà dit.

Mme Claire CASENOVE : Juste une petite précision s'il vous plaît. Le fait que le point 1 s'appelle travaux neufs confiés à l'entreprise, est-ce que ça veut dire que les autres travaux seront effectués en régie communale ?

M. LE MAIRE : Oui, s'ils ne sont pas confiés à l'entreprise, ils sont réalisés par nos services.

Mme Claire CASENOVE : Merci.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous ne nous remettez pas ça sur les giratoires ?

M. Jean ROSSELOT : Non, il ne faut pas non plus que M. ROY fasse semblant de ne pas comprendre ce que j'ai dit, j'ai parlé des giratoires d'abord, ensuite comme je n'y connais pas grand chose, j'ai posé une question sur les feux clignotants. En revanche, je suis convaincu qu'il y a des gisements à exploiter sur les giratoires et on n'a pas la culture du giratoire comme elle commence à se développer dans les centres villes.

M. LE MAIRE : Vous l'avez déjà dit.

M. Jean ROSSELOT : Pour la place Victor Hugo, Monsieur le Maire, je ne comprends pas. L'expérience qui est en cours malheureusement n'est pas si concluante que cela, on retombe dans le problème des commerçants, il y a quand même une quarantaine de commerçants concernés et ce qu'on peut entendre montre qu'il y a une désaffection vis-à-vis d'eux qui est quand même préjudiciable, première observation.

Deuxième observation, je pense quand même que cette place qui, comme je le dis quelquefois est le coeur du coeur, le coeur de Besançon c'est la Boucle mais là c'est le coeur du coeur de Besançon, mérite quand même toutes les attentions.

M. LE MAIRE : C'est ce qu'on est en train de faire.

M. Jean ROSSELOT : Et troisièmement, j'ai du mal quand même de m'exprimer soit c'est le brouhaha, soit on me coupe, soit...

M. LE MAIRE : Mais vous nous faites tourner un peu en rond là, c'est tout.

M. Jean ROSSELOT : Je ne vois pas pourquoi on ne met pas carrément sur la table la question de la réutilisation du bâtiment municipal où il y a des places de parking possibles le long du mur, le mur pourrait être enlevé, on pourrait mettre les places de parking là et on redonnerait à cette place qui est quelque chose de remarquable, qui a une configuration géométrique extraordinaire, on lui redonnerait tout son lustre et on utiliserait le bâtiment communal qui se prêterait parfaitement à une destination...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous auriez dû écouter Jean-Claude ROY.

M. Jean ROSSELOT : Je pense qu'on peut discuter avec la Croix Rouge, avec la FOL. Si elles étaient rendues bénéficiaires d'autres locaux, ce n'est quand même pas une nécessité absolue, historique, valorisante pour le patrimoine et pour toute la ville que la FOL et la Croix Rouge soient à cet endroit-là avec les superbes camionnettes de la Croix Rouge qui stationnent à l'endroit le plus marquant du point de vue de l'historiographie de la ville, Monsieur le Maire, je ne sais pas, ça devrait se négocier cela.

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, vous nous feriez gagner beaucoup de temps en écoutant ce qu'a dit Jean-Claude ROY parce que justement il y a une étude qui est en train d'être faite, et il l'a dit...

M. Jean ROSSELOT : Mais il n'y a pas besoin de faire d'étude, on ne fait que des études. Je me suis tu sur le contrat de ville parce que...

M. LE MAIRE : Ecoutez, vous avez eu la parole deux fois maintenant vous ne l'avez plus. Il y a besoin de faire des études premièrement parce que ce que vous ne savez peut-être pas c'est qu'à cet endroit-là il y a des difficultés au niveau du sous-sol, que deuxièmement ça nécessite un avis de M. WATTEL et c'est ce qui est en train de se faire et que, «bof» et bien vous irez lui dire -vous n'avez plus la parole Monsieur ROSSELOT-.

M. Jean ROSSELOT : Je le dis, après que vous ayez organisé le meeting et que je vous ai vu à la visite du Palais Granvelle, on m'a expliqué que l'Architecte avait dit qu'il fallait soustraire à ce Palais une ancienne cheminée. L'Architecte l'a dit, mais moi je dis que les élus auraient pu dire qu'une cheminée aujourd'hui dans un palais à mon avis en 2001 ça se garde, ça se cassait peut-être dans les années 50 mais aujourd'hui ça se garde. Alors si c'est l'Architecte qui a voulu qu'on enlève la grande cheminée du Palais Granvelle, permettez-moi de parodier Clemenceau qui disait que la guerre est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux militaires, je dirais que la préservation du patrimoine est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux architectes.

M. LE MAIRE : M. WATTEL appréciera à leur juste valeur ces propos. Monsieur ROSSELOT, vous n'avez plus la parole, ce que je veux vous dire simplement c'est que premièrement je ne laisserai pas dire que cette opération-là était menée sans concertation, c'est faux que tout le monde n'ait pas forcément été informé, je veux bien le reconnaître mais la concertation a eu lieu, il y a eu, Jean-Claude ROY vous l'a dit, un nombre important de personnes qui y ont participé.

Deuxièmement, nous ne sommes pas sans ignorer que des propositions ont été faites entre autres par des commerçants du quartier dont certains sont dans la salle, que je salue et qui d'ailleurs ont pris les choses d'une façon non polémique et tout à fait constructive, je tiens à le souligner. J'ai demandé effectivement à Jean-Claude ROY de regarder cela, si c'était possible et effectivement c'est ce qui est en train d'être fait, ce que vous demandez Jean-Claude ROY est en train de l'étudier avec nos services et M. WATTEL.

Je redis ce que j'ai dit au début de cette réunion, c'est que nous ne sommes pas là pour créer des misères ni aux commerçants ni aux habitants. Nous sommes là pour faire en sorte que tout cela puisse cohabiter mais qu'on puisse aussi satisfaire l'intérêt général. On ne peut pas entendre deux discours, dire que dans cette ville il y a du laxisme, qu'il y a des voitures partout sur les trottoirs, qu'on ne peut plus circuler, que la ville est belle quand elle est sans voiture et critiquer le Maire et la Municipalité quand ils prennent des mesures, certes énergiques, pour faire en sorte qu'on puisse mieux vivre dans cette ville et entre autres mieux préserver son patrimoine parce que c'est quand même surprenant que vous qui vous faites toujours le défenseur du patrimoine vous vouliez faire en sorte qu'il y ait toujours de plus en plus de voitures qui aillent stationner au centre de la ville. Il y a des problèmes dans ce secteur, je connais les problèmes du bureau de tabac, je connais les problèmes du coiffeur, il y a besoin d'arrêts minutes, c'est en train d'être pris en compte par nos services mais par contre, et je l'avais annoncé pendant la campagne

électorale, nous sommes maintenant très exigeants avec la circulation et les voitures sur les trottoirs. Nous avons, comme nous l'avons dit, le problème de la rue Battant où il y avait des difficultés pour le marché le dimanche. Je suis allé sur place et considérant que les bornes mises le matin pouvaient créer une gêne à ce quartier, aux commerçants, aux habitants qui venaient faire leurs courses là, nous avons décidé pour une période d'essai de laisser les bornes baissées jusqu'à 11 heures comme le restant de la semaine, pour vous montrer que l'on tient compte de ce qu'on nous dit, on n'est pas absolument borné, obtus mais on veut que l'on puisse vivre mieux.

Concernant la place Victor Hugo, un certain nombre de commerçants nous ont fait des remarques. L'Association «Si Saint-Jean m'était comté» a fait des remarques, on les étudie objectivement et sans parti pris et sans vouloir faire de la mousse autour. On regardera et si c'est possible on le fera. Nous, ce qu'on souhaite c'est que les commerçants se sentent bien là-bas parce qu'on a besoin d'eux dans le secteur, on n'a pas envie de les faire mourir. Et puis on veut aussi que cette place comme vous le dites, soit une place réaménagée, qui ne soit plus simplement un endroit où les bus se croisent, et apporte en plus aux commerçants du secteur une activité nouvelle, peut-être pas le coiffeur car ce n'est pas les touristes qui vont se faire couper les cheveux en passant. Je suis là depuis quand même un certain nombre d'années avec entre autres Paulette et j'ai le sentiment qu'on a beaucoup développé la concertation. Elle était déjà présente mais on l'a développée, alors il peut y avoir des ratés mais on la développe et on arrivera à trouver une solution et ce que je souhaite c'est qu'on ait des solutions qui satisfassent tout le monde.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je voulais revenir sur le problème des écoles suite à la réponse de M. ROY. Je pense qu'il doit exister aujourd'hui un document récapitulatif qui fait état de l'aménagement des abords des écoles de Besançon, tant sur la prévention de ces écoles que sur la répartition des agents de sécurité qui font traverser les rues et je vous demande s'il est possible d'avoir une copie de ce document afin que prochainement on puisse quand même parler de ce sujet.

M. LE MAIRE : Pas de problème, vous l'aurez mais ce n'est pas un problème de Conseil Municipal, c'est un problème de commission.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Mais on peut en parler ici, on l'aborde d'ailleurs dans le sujet.

M. LE MAIRE : Vous aurez ce document sans problème.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Je l'avais demandé il y a six mois pour le passage et je n'ai rien eu, non, mais ce n'est pas grave.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas bien, vous l'aurez la semaine prochaine.

M. Pascal BONNET : Monsieur le Maire, je vois que vous êtes actuellement en souci avec le fait que la FOL soit à cet endroit-là.

M. LE MAIRE : Non, pourquoi serais-je en souci ?

M. Pascal BONNET : Ça me rassure. Je vous rappelle quand même que lors du précédent mandat, on avait justement suggéré quand l'école est partie d'utiliser ce bâtiment à d'autres fins sachant que la FOL pouvait être logée ailleurs et pour l'animation du quartier, à défaut de la maison natale de Victor HUGO on avait évoqué l'éventualité d'une Maison Victor HUGO, l'éventualité de salles de réunions qui sont nécessaires dans le quartier pour la Ville et vous avez fait à ce moment-là un choix qui était celui de la Municipalité précédente, d'y installer la FOL. C'est donc un choix qui est relativement récent et qui pèse aujourd'hui quand même sur le débat.

M. LE MAIRE : Je crois que la Fédération des Oeuvres Laïques fait quand même un gros travail d'éducation populaire sur l'ensemble de la ville et du département.

M. Benoît CYPRIANI : Je voulais juste doucher un peu l'enthousiasme de M. ROSSELOT pour les giratoires, si vous me permettez. Vous en avez parlé deux fois, je peux me permettre de vous répondre quand même en tant qu'utilisateur fréquent de ce genre d'équipement. Je voulais vous suggérer pour tempérer votre enthousiasme de faire avec moi en vélo le parcours de l'avenue Léo Lagrange jusqu'à la Bouloie. Il y a deux superbes échantillons de giratoires qui sont extrêmement dangereux. Apparemment, ils ne sont pas aménageables, en tout cas c'est ce que disent les services techniques. Je pense que cela risquerait de changer votre avis sur les giratoires, si vous pensez à l'intérêt collectif.

M. Michel ROIGNOT : Je voulais simplement, Monsieur le Maire, réagir aux propos une fois de plus un peu déplacés, excessifs de Jean ROSSELOT sur la conservation du patrimoine et notamment sur les propos qu'il a tenus sur le Palais Granvelle qui font suite d'ailleurs à une lettre qu'il vous a écrite et qui est totalement inadmissible dans ses termes. M. ROSSELOT a passé deux heures avec nous à visiter ce Palais en même temps que les élus du Conseil Municipal, il n'a rien vu, pas même la cheminée qui est partie, une cheminée des années fin 50 et que M. ROSSELOT voudrait nous faire garder, nous faire conserver au milieu de cette salle des tapisseries qui ont été installées cet après-midi et qui donnent à cette salle un aspect absolument remarquable. Alors Monsieur ROSSELOT, vraiment vous attaquez les architectes encore tout à l'heure, moi je voudrais souligner le travail et pourtant Dieu sait que j'ai eu des difficultés avec l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, le travail de qualité qui a été fait dans ce Palais et je regrette qu'à aucun moment, pas un mot, pas une phrase dans tous vos discours ne soient là jamais pour souligner le travail de défense qui a pu être fait pour la sauvegarde de ce bâtiment. C'est absolument inadmissible ce combat que vous menez, ce monopole que vous voulez avoir dans la défense du patrimoine qui est un petit peu passéiste, réactionnaire et qui n'apporte rien du tout dans le travail que nous menons.

M. LE MAIRE : Je mets donc ce rapport aux voix. Non, Monsieur ROSSELOT, vous avez déjà parlé trois fois, je ne vous donne pas la parole, vous protestez mais je ne vous donne pas la parole. Vous êtes intervenu trois fois, vous interviendrez après.

Non, Monsieur POCHARD, il n'est pas mis en cause. Là vous allez commencer à m'énerver. Allez-y mais faites vite. Vu la situation nationale, je crois que ce soir ce Conseil Municipal s'est déroulé dans une grande dignité et d'une façon pragmatique, et j'aimerais quand même que ça reste sérieux et à la hauteur des enjeux que nous avons à régler dans ces jours à venir, qu'on ne se chamaille pas ici pour un problème de cheminée. Michel ROIGNOT vient de nous faire une excellente réponse, il y a un travail formidable qui est fait entre autres ici, c'est vrai que quelquefois ils sont peut-être un peu exigeants mais quand même ils ont réussi à conserver l'essentiel du caractère de notre ville. Alors je vous donne pour en finir la parole 30 secondes mais je vous en prie, on ne va pas tomber dans le ridicule !

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, pour ne pas tomber dans le ridicule justement, je vous ai fait un petit courrier pour ne pas avoir à en reparler ici.

M. LE MAIRE : Et qui était très positif votre courrier.

M. Jean ROSSELOT : Il ne concernait pas la cheminée et je persiste à dire que le parti pris est un parti pris ultra-moderne, très bien, qui a été tellement moderne au niveau de l'aménagement intérieur qu'il a fallu enlever la cheminée. Je le conteste.

M. LE MAIRE : Quand vous serez Maire de Besançon en 2050, vous le ferez bien aménager.

M. Jean ROSSELOT : Monsieur le Maire, la lettre que je vous ai faite porte sur quelque chose de plus important si je puis dire. Ce qui est inadmissible, c'est précisément que personne ni vous ni ceux qui ont pensé l'aménagement du Palais Granvelle n'y aient pensé, ne l'aient vu. Ce que je vous ai demandé par courrier, c'est pourquoi la Ville a laissé en l'état l'aménagement de la façade Sud du Palais Granvelle, c'est invraisemblable... (réactions).

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT, je vous coupe la parole, vous vous ridiculisez là.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Juste une précision tout à fait neutre. Je voudrais demander à M. ROIGNOT s'il s'agissait de la cheminée d'origine ?

M. Michel ROIGNOT : Des années 50.

M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN : Jean ne doit pas le savoir mais il me semblait bien que ce n'était pas la cheminée d'origine. Dans ce cas-là, c'est vrai qu'on a plutôt tendance aujourd'hui, comme on modifie les copies qui ont été faites sous Napoléon III, à revenir au bâtiment d'origine.

M. LE MAIRE : Je vous demande un peu de silence. Monsieur RENOUD-GRAPPIN, merci de nous préciser, et vous avez raison, que cette cheminée n'avait aucun intérêt, je mets donc ce rapport au vote».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Voirie, le Conseil Municipal en décide ainsi à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2002.